

# Rapport d'activités 2013

Version française de l'ensemble des activités de la Ligue Braille.  
Ce rapport est également disponible en néerlandais et sur notre site :  
[www.braille.be](http://www.braille.be), ainsi que sur demande en versions audio et braille.

57, Rue d'Angleterre, 1060, Bruxelles  
T +32(0)2 533 32 11 – F +32(0)2 537 64 26  
[info@braille.be](mailto:info@braille.be) – [www.braille.be](http://www.braille.be)  
IBAN : BE11 0000 0000 4848 – BIC : BPOTBEB1

ligue braille™



# TABLES DES MATIÈRES.

<b>1. PRÉAMBULE.....</b>	<b>3</b>
<b>2. LES PERSONNES AIDÉES EN 2013.....</b>	<b>4</b>
2.1. Un autre regard sur le quotidien.....	4
2.2. Un autre regard sur les études et le travail.....	7
2.3. Un autre regard sur les loisirs.....	10
<b>3. SENSIBILISATION ET REPRÉSENTATION.....</b>	<b>12</b>
3.1. Information et sensibilisation.....	12
3.2. Représentation et interpellations.....	14
<b>4. ILS AIDENT LA LIGUE BRAILLE.....</b>	<b>15</b>
4.1. Les volontaires.....	15
4.2. Les donateurs et testateurs.....	15
4.3. Les personnes et entreprises clientes.....	16
4.4. Les pouvoirs subsidiants.....	16
<b>5. CONCLUSION ET PERSPECTIVES.....</b>	<b>17</b>
<b>6. QUELQUES CHIFFRES.....</b>	<b>18</b>
<b>ANNEXES.....</b>	<b>19</b>

L'approche de la Ligue Braille repose sur la volonté d'accompagner et de soutenir la personne handicapée visuelle afin qu'elle puisse acquérir ou maintenir une autonomie optimale lui permettant de faire ses propres choix. Cette approche s'inscrit dans les fondements de la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées.

La Ligue Braille est une association neutre, attachée aux valeurs démocratiques. Elle est au service de toutes les personnes aveugles et malvoyantes. Active dans toutes les régions de Belgique, la Ligue Braille propose des services gratuits couvrant les multiples aspects et étapes de l'existence : aide sociale, accompagnement et apprentissage des techniques qui mènent à l'autonomie, formation et insertion professionnelles, activités culturelles et de loisirs, etc.

# 1. PRÉAMBULE.

En 2013, le fil rouge de la Ligue Braille fut : « technologie ». Avec un tout nouveau site web lancé le 13 juin, l'association est davantage encore en phase avec son temps et permet aux personnes aveugles et malvoyantes d'avoir accès très facilement aux informations qui leur sont utiles. En 2014, la mise en ligne de la Bibliothèque donnera suite à cette belle avancée technologique. Au BrailleTech, smartphones, GPS derniers cris et appareils de pointe ont également remporté un franc succès. Pour répondre à cet intérêt grandissant envers les nouveaux dispositifs d'information et de communication, les services de la Ligue Braille disposent aujourd'hui de tablettes et de smartphones de démonstration qui serviront à informer et former les personnes déficientes visuelles à ces nouveaux outils.

Tout cela répond bien entendu à une demande. En effet, la Ligue Braille est sollicitée de manière croissante par de nouvelles personnes confrontées à une perte de la vision. En 2013, 856 nouveaux bénéficiaires ont rejoint l'association. L'ensemble des services travaille intensément pour soutenir les 13 458 personnes aveugles et malvoyantes qui font appel à la Ligue Braille. Dans le domaine des loisirs, par exemple, nous avons encore augmenté notre offre en proposant notamment des excursions spécifiques pour les adolescents et jeunes adultes et en organisant des stages pour enfants durant les vacances scolaires.

Pour défendre les droits de toutes les personnes aveugles et malvoyantes, la Ligue Braille a étendu ses actions en s'impliquant dans de nombreux projets, groupes de réflexion et conseils d'avis, notamment pour l'implémentation de la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées, le décret inclusion, l'aide à apporter aux plus de 65 ans, la campagne NOOZO (Niets Over Ons Zonder Ons), etc. Les différents services de la Ligue Braille s'ouvrent aussi vers l'extérieur et n'hésitent pas à collaborer avec d'autres associations ou institutions pour échanger connaissances, bonnes pratiques et construire des projets communs en faveur des personnes aveugles et malvoyantes.

La « Semaine de la Ligue Braille », résolument moderne, a aussi apporté un vent de fraîcheur et de dynamisme à l'association. Avec son spot TV, son mini-site et ses activités à sensations organisées pour ses membres, cette campagne en a épaté plus d'un ! Axée sur la mobilité des personnes handicapées visuelles, elle a interpellé autant les sociétés de transport public et le monde politique que les citoyens. Elle a aussi permis de présenter concrètement un des domaines de travail du Service d'accompagnement et de rappeler à tous la signification de la canne blanche.

Au niveau de la recherche, la Fondation pour les aveugles a eu l'occasion de récompenser cinq jeunes chercheurs pour qu'ils puissent poursuivre leurs travaux et faire évoluer les traitements thérapeutiques des maladies visuelles.

Si en 2013 la Ligue Braille a pu fournir tout ce travail, c'est grâce à une équipe motivée de collaborateurs et de volontaires et au soutien de très nombreux donateurs, sponsors et pouvoirs subsidants. Merci à tous ceux qui permettent à l'association d'élaborer tous ces projets aidant des milliers de personnes aveugles et malvoyantes partout en Belgique !



**Michel MAGIS**  
Directeur



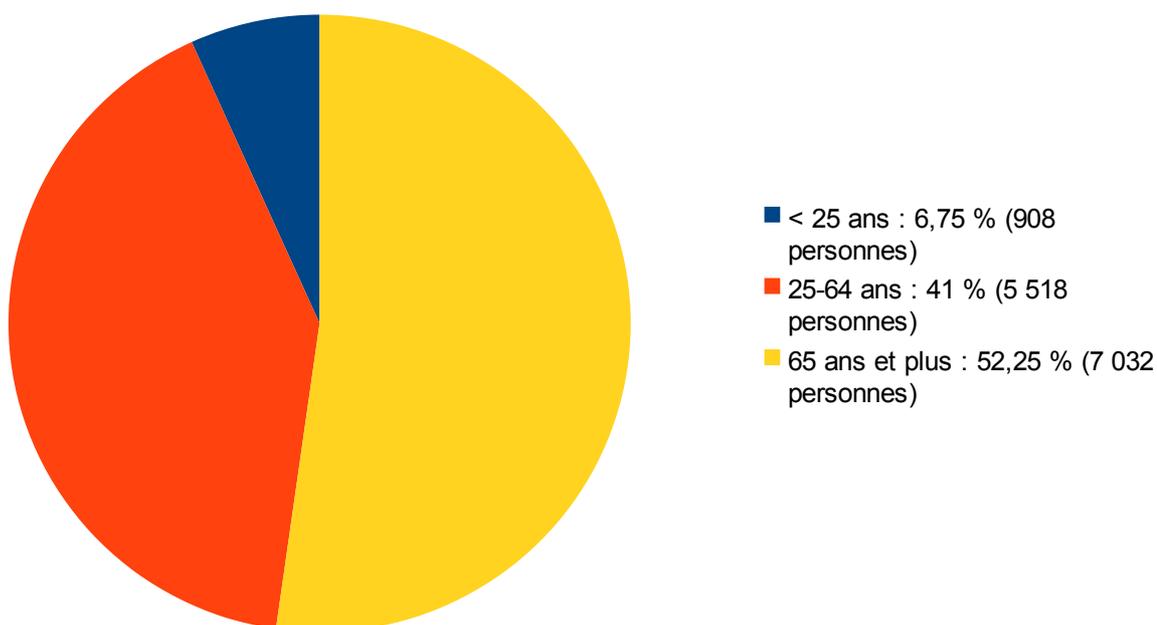
**Thierry VAN BOXMEER**  
Président

## 2. LES PERSONNES AIDÉES EN 2013.

En 2013, 13 458 personnes déficientes visuelles ont bénéficié d'une aide de la Ligue Braille afin de pouvoir développer ou conserver leur autonomie. Dans ce cadre, elles ont reçu gratuitement l'aide des assistants sociaux, ergothérapeutes, formateurs, bibliothécaires, etc.

Tous ces services ne pourraient être offerts sans le précieux soutien des 113 membres du personnel, des 404 volontaires ainsi que les nombreuses personnes qui aident financièrement la Ligue Braille.

### Répartition des personnes aidées en 2013 par catégorie d'âge.



Plus de la moitié de nos bénéficiaires (7 032 personnes) ont plus de 65 ans et, parmi eux, 4 418 personnes ont plus de 80 ans. Ces chiffres sont la conséquence d'un allongement de l'espérance de vie qui entraîne un nombre croissant de pathologies liées au grand âge, dont la perte de la vision.

De quels services les personnes handicapées visuelles disposent-elles ? Comment le grand public est-il informé et sensibilisé ? D'où provient le financement de nos services offerts gratuitement ? Ces facettes sont détaillées dans les pages suivantes.

### 2.1. Un autre regard sur le quotidien.

Devenir aveugle ou gravement malvoyant bouleverse le quotidien : la personne perd ses repères, rencontre des difficultés pour s'habiller, cuisiner, se déplacer, etc. La Ligue Braille aide les personnes déficientes visuelles à (re)conquérir leur autonomie et à s'intégrer au mieux dans la société.



*Les professionnels du Service d'accompagnement apprennent notamment aux bénéficiaires à se déplacer avec une canne blanche.*

Dans un premier temps, nos assistants sociaux fournissent à la personne l'aide et les conseils nécessaires. Ils dressent avec la personne déficiente visuelle un bilan de sa situation et l'orientent vers d'autres services internes ou externes à la Ligue Braille en fonction de ses besoins. Nous évaluons avec elle la possibilité d'obtenir une aide des instances régionales, communautaires et fédérales. Nous l'informons des avantages sociaux et fiscaux auxquels elle peut prétendre. Nous l'aidons enfin à accomplir les démarches nécessaires auprès des fonds d'aide aux personnes handicapées.

Les personnes handicapées visuelles s'interrogent souvent sur leur situation de vie, leur avenir, leur participation à la vie sociale, les possibilités professionnelles, l'octroi d'aide des pouvoirs publics. Elles trouvent une réponse à ces questions auprès d'une équipe pluridisciplinaire. Enfants, adolescents et adultes bénéficient d'un examen d'orientation (anamnèse sociale, examen psychomoteur, examen des capacités cognitives, etc.). Cela se révèle entre autres nécessaire pour définir leur projet de vie et optimiser leur intégration sociale, scolaire et professionnelle. C'est en concertation avec la personne que des solutions sont recherchées.

S'habiller, préparer un repas, s'occuper de son bébé, apprendre le braille, savoir se déplacer avec une canne blanche et/ou un chien-guide, utiliser de petites aides techniques sont autant d'apprentissages dont bénéficient les personnes gravement malvoyantes ou aveugles auprès de nos spécialistes en accompagnement.

En 2013, une nouveauté a été lancée : des cours d'hygiène personnelle pour les femmes déficientes visuelles. Manucure, pédicure et maquillage, les participantes venues en nombre (83 au total) ont appris diverses techniques pour prendre soin d'elles.

Outre les services fournis aux personnes aveugles et malvoyantes, nous organisons des séances de sensibilisation au handicap visuel à destination des proches des personnes déficientes visuelles, des professionnels et des collègues amenés à être en contact avec elles. En 2013, la Ligue Braille a collaboré avec l'hôpital Erasme pour offrir aux assistants candidats spécialistes en ophtalmologie un stage de formation leur permettant de mieux appréhender le handicap visuel et de comprendre comment il était possible de soutenir les personnes aveugles et malvoyantes au quotidien. Quatre médecins ont ainsi découvert les différents services de la Ligue Braille et les aides techniques destinées aux personnes déficientes visuelles.



*De nombreuses montres tactiles et sonores sont en vente au BrailleShop.*

Où se procurer un agenda en grands caractères, un tensiomètre parlant, une canne blanche, des jeux adaptés, un téléphone à grandes touches ? Le BrailleShop, le magasin de la Ligue Braille, fournit aux personnes aveugles et malvoyantes une sélection de plus de 500 articles qui leur facilitent la vie. Les articles mis en vente sont testés préalablement.

À la Ligue Braille, nous informons également la personne déficiente visuelle des adaptations techniques qui lui permettront d'accroître son autonomie dans le cadre de sa vie privée, scolaire ou professionnelle. Nous la conseillons dans le choix d'une adaptation technique compte tenu de sa déficience visuelle, sa vision fonctionnelle, ses besoins visuels, ses activités, etc. Le matériel adapté peut être testé sur rendez-vous dans notre salle de démonstration (logiciels, barrettes braille, vidéo-loupes). Ces équipements techniques peuvent ensuite être acquis auprès des fournisseurs de matériel adapté. Nous aidons également la personne dans les démarches visant à obtenir, lorsque c'est possible, une intervention financière des pouvoirs publics. En 2013, la Ligue Braille a collaboré avec l'Association Valentin Haüy (France) et Koninklijke Visio (Pays-Bas) pour entamer une réflexion sur les nouvelles technologies et l'aide que ces outils peuvent apporter aux personnes déficientes visuelles. Dans cette perspective et grâce au soutien d'un généreux sponsor, la Ligue Braille s'est équipée en tablettes et smartphones de démonstration.



*Cuisiner avec un handicap visuel n'est pas chose aisée. Heureusement, du matériel adapté aide à rester autonome pour préparer de bons petits plats !*



*Au BrailleTech, tous les visiteurs reçoivent des informations personnalisées sur les outils adaptés à leurs besoins et à leur handicap visuel.*

Du 17 au 19 octobre 2013, se tenait le BrailleTech au siège social de la Ligue Braille. Ce salon, qui regroupe tous les fournisseurs belges de matériel adapté, connaît un succès croissant. Le BrailleTech fournit aux personnes malvoyantes et aveugles un tour d'horizon complet des nombreuses aides techniques disponibles. Ils peuvent ainsi les comparer, les tester et bénéficier de l'avis objectif et professionnel de nos collaborateurs. Chaque année, ces aides techniques se perfectionnent et des nouveautés apparaissent. Lors de cette édition 2013, les visiteurs ont, par exemple, pu découvrir un smartphone équipé d'un programme et d'une housse spéciale permettant aux personnes malvoyantes et

aveugles de l'utiliser facilement. Les visiteurs ont également eu l'occasion de tester les derniers modèles de vidéo-loupes, de GPS ou encore de barrettes braille. Les personnes déficientes visuelles ont pu prendre part à des ateliers : démonstration du matériel de cuisine adapté, découverte de la confection d'un livre au format DAISY, démonstration avec des tablettes et des smartphones, etc. Un workshop était plus spécifiquement organisé pour les ophtalmologues : comment annoncer la déficience visuelle à un patient ? Quelles informations lui donner ? Vers qui l'orienter ?

## Quelques chiffres :

En 2013, 856 personnes ont fait appel pour la première fois à nos services.

3 681 entretiens individuels, 48 789 contacts téléphoniques et par courrier ont été réalisés par les assistants sociaux.

793 personnes ont bénéficié d'une aide en accompagnement.

Au Centre HORUS, 744 heures ont été consacrées à la revalidation de 120 personnes déficientes visuelles.

1 507 personnes ont visité le BrailleTech.

## HORUS :

Afin d'améliorer son développement moteur, cognitif, social, affectif, fonctionnel, une rééducation de la personne déficiente visuelle est parfois nécessaire. Quelles que soient l'origine et la nature des complications liées au handicap visuel, l'objectif de prise en charge du Centre HORUS est de permettre à la personne de recouvrer la plus grande autonomie possible. La personne handicapée visuelle peut compter, au Centre HORUS, sur une équipe pluridisciplinaire : des ophtalmologues revalidateurs, des orthoptistes, des thérapeutes en matière de mobilité et de vie journalière, un psychologue, une psychomotricienne, des assistants sociaux. Né de la collaboration entre le Centre Hospitalier Universitaire Brugmann, l'Hôpital Universitaire des Enfants Reine Fabiola et la Ligue Braille, HORUS est le seul centre bruxellois de rééducation fonctionnelle agréé par l'INAMI pour la cécité et la malvoyance.

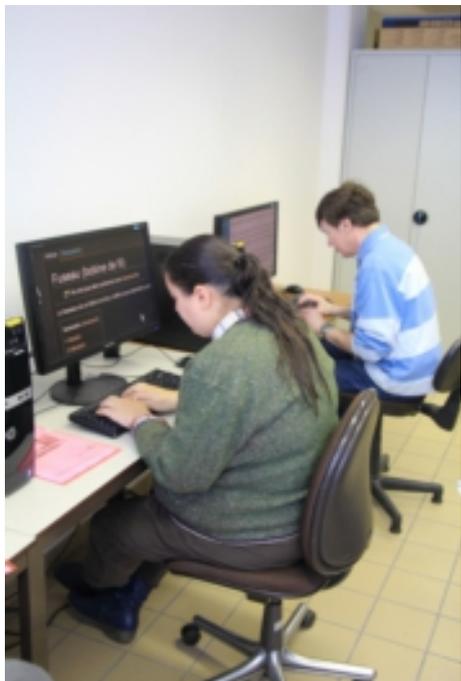
## 2.2. Un autre regard sur les études et le travail.

Les personnes confrontées à un handicap visuel se posent beaucoup de questions à propos de leur avenir, des possibilités de formation ou de carrière professionnelle. La Ligue Braille les aide à trouver des réponses. Des tests cognitifs, des techniques de sélection spécifiques et un entretien destiné à déceler leur motivation et leurs aspirations personnelles permettent aux personnes aveugles et malvoyantes de découvrir les possibilités qui s'offrent à elles. Avec l'aide et l'enthousiasme de l'équipe expérimentée de la Ligue Braille, ces personnes peuvent ainsi définir leurs perspectives d'avenir.

Entreprendre et poursuivre des études implique des efforts importants pour les étudiants aveugles et malvoyants et nécessite du matériel parfois coûteux. C'est pourquoi la Ligue Braille estime essentiel de les encourager aussi financièrement. L'école et les études sont une étape essentielle dans la construction de leur avenir et une scolarité réussie peut favoriser leur intégration sociale et leur épanouissement personnel. Grâce à l'appui de généreux donateurs et de la Loterie Nationale, 203 élèves et étudiants ayant une déficience visuelle ont obtenu de la Ligue Braille une bourse d'études pour l'année académique 2012-2013.

Beaucoup d'élèves ayant un handicap visuel, et qui n'ont pas opté pour l'enseignement spécialisé, suivent aujourd'hui des cours dans l'enseignement ordinaire. Avec le soutien et l'encadrement adapté, ils peuvent évoluer de la même manière que leurs camarades de classe. Les accompagnateurs de la Ligue Braille les aident à repérer les locaux, à choisir une place adéquate dans la classe (proche du tableau en cas de malvoyance par exemple) et à utiliser toutes les ressources disponibles de manière efficace : dans certains

cas, les accompagnateurs interviennent dans la classe. Les enseignants et les élèves peuvent recevoir des conseils sur la manière de se comporter avec un camarade ayant une déficience visuelle. Dans ce contexte, des sessions de sensibilisation sont organisées. Ces sessions sont très utiles pour comprendre l'environnement d'un élève aveugle ou malvoyant et se mettre dans sa situation. Les élèves déficients visuels peuvent ainsi suivre leur scolarité dans l'enseignement ordinaire dans des conditions optimales.



*En formation, les stagiaires de la Ligue Braille ont chacun leur propre poste adapté à leur handicap visuel.*

Les personnes aveugles ou malvoyantes qui souhaitent suivre des études supérieures ou une formation professionnelle, faire un stage ou exercer une profession, ont besoin de matériel adapté. Après un examen de la situation, le poste de travail peut être aménagé de manière adéquate (logiciel d'agrandissement, vidéo-loupe, synthèse vocale, barrette braille, preneur de notes, etc.). Ceux qui le souhaitent peuvent aussi faire appel à un encadrement pédagogique et à l'aide d'un accompagnateur. Enfin, grâce au Service de transcription, les syllabi et autres documents peuvent être transcrits en braille, en grands caractères, en version audio ou numérique. À ce propos, un outil de sensibilisation destiné aux enseignants a vu le jour en 2013. Celui-ci sert essentiellement à faire comprendre le fonctionnement du Service de transcription et à rationaliser les demandes des instituteurs et parents au niveau des délais et du volume de travail.

En 2013, la Ligue Braille a organisé des sessions d'informations dans plusieurs écoles spécialisées. L'association s'est rendue à l'Institut Royal pour Sourds et Aveugles (IRSA), à l'Institut Alexandre Herlin et au Koninklijk Instituut Woluwe pour rencontrer les élèves de 5<sup>e</sup> et 6<sup>e</sup> secondaires pour qu'ils connaissent les différents services de la Ligue Braille qui pourront les soutenir dans leurs études, leur recherche d'emploi et leur vie quotidienne.

À la Ligue Braille, les personnes aveugles et malvoyantes trouvent l'information dont elles ont besoin pour pouvoir se lancer sur le marché du travail. En même temps, elles peuvent suivre une formation professionnelle adaptée à leur handicap : cours de braille, de français, de néerlandais ou d'anglais, de bureautique, techniques d'accueil et de communication, législation sociale, techniques d'entretien, etc. Une attention particulière est accordée aux besoins spécifiques de chacun, à la connaissance des aides techniques, au lancement sur le marché du travail, à la formation continue, aux stages et aux formations en entreprises. En 2013, dans le cadre de la formation professionnelle, les programmes ont été adaptés pour répondre aux nouvelles exigences des pouvoirs subsidiaires.

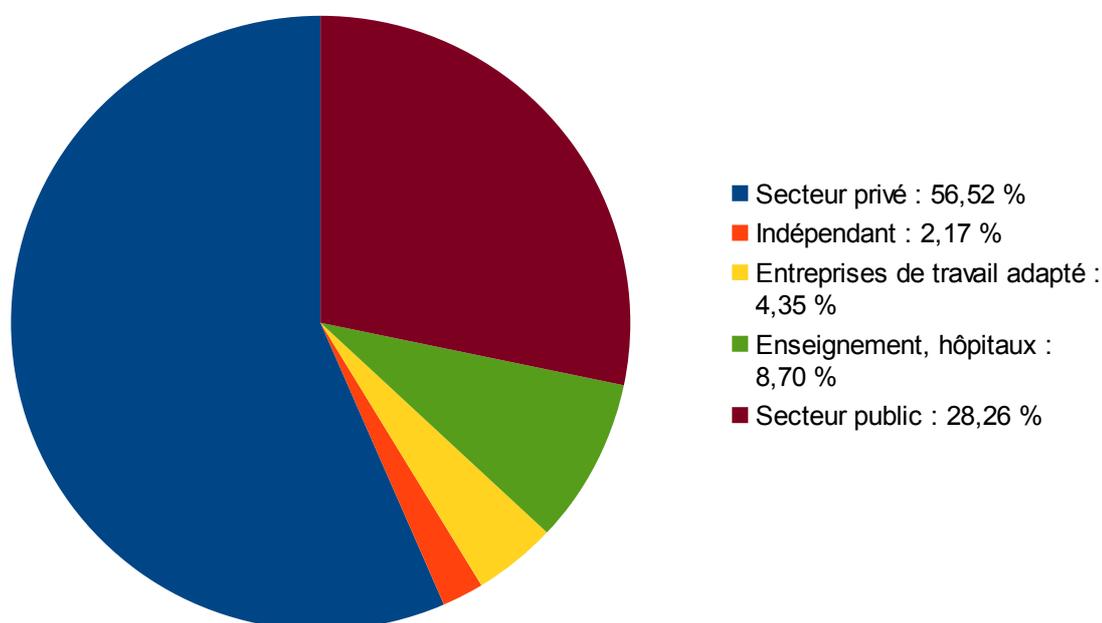
Les jobcoaches aident les personnes déficientes visuelles à se (ré)insérer professionnellement ou à conserver leur emploi. Ils les accompagnent également dans la préparation aux entretiens d'embauche. Ils peuvent aussi adapter le poste de travail et le matériel en fonction de l'emploi exercé.

De nombreux contacts sont noués et entretenus avec les employeurs. Ceux-ci sont informés sur les compétences professionnelles des personnes handicapées, les adaptations techniques, les interventions de l'État dans les coûts salariaux, etc. Ils bénéficient aussi d'une aide administrative. Des séances de sensibilisation peuvent être

organisées pour les collègues de la personne déficiente visuelle afin qu'ils comprennent mieux ce que signifie le fait de vivre et de travailler avec une déficience visuelle.

Enfin, la Ligue Braille est membre du réseau européen ENVITER (European Network for Vision Impairment Training & Research) et travaille en collaboration avec l'association néerlandaise Koninklijk Visio et d'autres partenaires européens sur le projet « A Holistic view on job placement for visually impaired persons »\* qui a reçu de l'Europe une évaluation positive en 2013 mais n'a cependant pas obtenu de subsides pour l'instant. Le projet vise à échanger expériences et savoir-faire entre les partenaires du projet et à démontrer la valeur ajoutée d'une approche spécifique pour la mise à l'emploi des personnes déficientes visuelles. La Ligue Braille reste optimiste et espère qu'un financement futur pourra être trouvé.

### Dans quel secteur les personnes déficientes visuelles ont-elles trouvé un emploi en 2013 ?



#### Quelques chiffres :

100 élèves et étudiants ont bénéficié d'un suivi de leur scolarité.

279 personnes sont suivies par la Ligue Braille dans leur projet d'emploi ou de maintien à l'emploi.

43 personnes ont débuté une formation professionnelle.

64,37 % des personnes ont maintenu ou trouvé un emploi après leur formation.

203 bourses d'études ont été octroyées par la Ligue Braille.

Le Service de transcription a produit 1 489 feuilles en braille et 2 321 en grands caractères pour retranscrire des ouvrages d'élèves et d'étudiants déficients visuels.

\* Une vue globale de l'insertion professionnelle des personnes déficientes visuelles.

## 2.3. Un autre regard sur les loisirs.

Assister à un concert, participer à des activités ludiques et créatives ou visiter un musée ne sont que quelques exemples d'activités qui permettent aux personnes aveugles et malvoyantes de ne pas rester isolées. Les réunions des Clubs Braille, les excursions et les animations culturelles améliorent la confiance en soi et rompent l'isolement. Les personnes déficientes visuelles sont stimulées par le fait de donner libre cours à leur imagination et leurs talents, et ce, dans une atmosphère qui favorise les contacts sociaux et l'échange d'expériences.

En 2013, les activités culturelles et de loisirs se sont développées. Au total, 422 activités ont été organisées.

Parmi celles-ci figurent, par exemple, une sortie à Pairi Daiza, la visite de la brasserie Rodenbach, une partie de bowling, la découverte d'une ferme d'élevage d'escargots, un après-midi gospel, une conférence sur l'Inde dans le cadre d'*Europalia.India*, une balade aux *Plaisirs d'Hiver* à Bruxelles, une excursion au Château de Seneffe, une visite du circuit de Spa Francorchamps couronnée par un tour de piste ou encore une virée à moto ! De plus, nos bénéficiaires ont également dépassé les frontières en se rendant à Lille, à Paris et aux Pays-Bas !



*En 2013, 100 personnes déficientes visuelles ont eu l'occasion de visiter une ferme d'élevage de chameaux à Berlicum aux Pays-Bas !*



*Fantastique journée lors du BrailleDay, les enfants en ont eu les cheveux dressés sur la tête !*

Pour les enfants déficients visuels, plusieurs activités ont été organisées. Le BrailleDay 2013 a enchanté 83 enfants. Organisée le 28 mai au Technopolis de Malines, la journée a permis aux enfants de faire des tas de découvertes scientifiques plus extraordinaires les unes que les autres. Ravis, ils sont tous repartis le sourire aux lèvres et les bras chargés de cadeaux !

Du 1 au 5 juillet, 16 enfants aveugles et malvoyants et leurs accompagnateurs ont séjourné à Ostende. Durant ce stage d'autonomie, les enfants ont appris de manière ludique à accroître leur indépendance, ce qui est très important pour leur intégration dans la

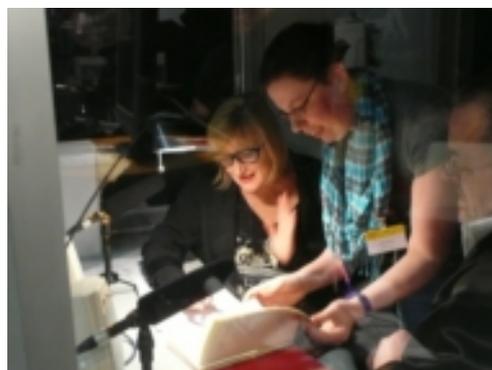
société. Faire son lit, s'habiller, beurrer une tartine, voilà quelques exemples de tâches qu'ils savent maintenant faire tout seul !

En nouveauté : des stages durant les vacances scolaires. En 2013, deux stages ont été mis sur pied à Bruxelles lors des congés d'été et de Toussaint. Le but est de permettre aux enfants déficients visuels de bénéficier de stages adaptés à leur handicap. Au programme : activités ludiques, cuisine, bricolage, découvertes sensorielles, lecture de contes et visite de musées !

En plus de toutes ces animations, d'autres services sont offerts aux personnes aveugles et malvoyantes pour élargir leurs possibilités de loisirs. À la Ludothèque de la Ligue Braille, les jeunes et moins jeunes déficients visuels peuvent trouver des jeux adaptés en grands caractères, en braille ou munis de marquages spécifiques. Jouer est indispensable à chacun. Grâce au jeu, les personnes aveugles et malvoyantes peuvent améliorer leur habileté, leur stratégie et leur vocabulaire, mais également entretenir des contacts sociaux.

Romans, essais, biographies... Enfants et adultes ayant un handicap visuel peuvent emprunter gratuitement dans notre Bibliothèque des livres en braille, en grands caractères, audio ou tactiles. De plus, la Bibliothèque produit trois revues audio : « Des idées et des livres » et « Hestia » pour les adultes, « Tapage » pour les enfants. Pour le prêt des ouvrages néerlandophones, nous travaillons en étroite collaboration avec la Luisterpuntbibliotheek. Dans notre Centre de documentation, tant les personnes voyantes qu'aveugles ou malvoyantes peuvent trouver des informations en lien avec la vision et le handicap visuel.

Enfin, pour faire mieux connaître ses services, la Bibliothèque participe depuis plusieurs années à la Foire du livre à Bruxelles. En 2013, du 7 au 11 mars, le stand de la Ligue Braille a invité les visiteurs à lire un dialogue en duo dans une cabine d'enregistrement installée à cet effet. Les participants ont ainsi pu comprendre la production d'un livre audio et créer ensemble une compilation de dialogues proposée en prêt aux utilisateurs de notre Bibliothèque. De nombreuses personnalités ont visité le stand. Parmi elles, Joëlle Scoriels, BJ Scott et Patrick Weber ont prêté leur voix pour l'occasion.



*BJ Scott a prêté sa voix pour les lecteurs de la Ligue Braille.*

### **Quelques chiffres :**

Activités socioculturelles : 4 817 participations durant les 422 activités socioculturelles organisées.

Ludothèque : 350 jeux adaptés disponibles.

Centre de documentation : 7 213 documents abordant les thèmes liés à la vision sont disponibles.

Bibliothèque :

4 927 livres en braille, 3 809 livres en grands caractères, 11 821 livres audio

26 371 prêts directs ont été effectués en 2013.

Pour la Bibliothèque, le Service de transcription a produit, en 2013, 44 livres en braille (soit 213 volumes), 46 livres en grands caractères (soit 104 volumes) et 383 livres audio aux normes DAISY.

## 3. SENSIBILISATION ET REPRÉSENTATION.

### 3.1. Information et sensibilisation.

La Canne Blanche, revue trimestrielle de la Ligue Braille, est envoyée aux personnes aveugles et malvoyantes bénéficiaires de nos services ainsi qu'à nos donateurs. Elle leur apporte une information complète sur l'actualité sociale et législative relative au handicap, sur les aides existantes, sur les activités de notre association, etc.



*Le nouveau site Internet de la Ligue Braille permet aux personnes aveugles et malvoyantes de trouver rapidement l'information dont elles ont besoin.*

les intéresse. Quant aux personnes malvoyantes, elles ont désormais la possibilité d'augmenter la taille des textes, d'inverser les contrastes ou de passer en navigation mobile pour une lecture adaptée à chacun. Cette navigation en une seule colonne offre la même information mais de façon plus aisée pour l'internaute malvoyant. C'est également la version disponible pour tablettes et smartphones. Bien sûr, la Ligue Braille n'en est pas resté là. Le travail de mise en ligne de sa Bibliothèque a également été entamé, un site spécifique verra le jour en 2014. Toujours concernant Internet, la newsletter lancée en 2012 a été régulièrement envoyée aux personnes inscrites dont le nombre va toujours croissant, pareillement, sur facebook, les pages de la Ligue Braille ont été suivies par plus de 900 personnes.

En 2013, 2 153 visiteurs ont pris part aux visites guidées de la Ligue Braille et du Musée Braille qui sont proposées aux écoles, aux associations et à d'autres groupes de personnes intéressées. Elles permettent au public de mieux comprendre le monde du handicap visuel et de découvrir la grande diversité des services offerts par notre association.

Pour mieux répondre aux besoins des personnes déficientes visuelles et aux récentes évolutions d'Internet, la Ligue Braille a complètement renouvelé la forme et le contenu de son site web. Lancé le 13 juin 2013, ce nouveau site met à l'avant-plan les questions et les attentes des personnes aveugles et malvoyantes. Elles et leur entourage trouvent plus facilement l'information qu'ils cherchent : quelles aides techniques existent pour la lecture, comment obtenir une canne blanche, comment cuisiner en toute sécurité avec une déficience visuelle, etc. La rubrique « Services et aides techniques » a été construite en ce sens. De plus, les personnes aveugles bénéficient de raccourcis clavier et de liens rapides pour accéder directement à l'information qui



*Les lunettes de simulation permettent de mieux comprendre les conséquences des maladies visuelles.*

Afin de sensibiliser la population au handicap visuel et de promouvoir ses services, la Ligue Braille est allée à la rencontre du public lors de nombreux salons et foires partout en Belgique. À Bruxelles : *Foire du livre, 20km, Zenith* ; en Wallonie : *Papillon à Liège, Sortilèges à Ath, Namur en mai, Foire de Libramont, Salon 1001 familles à Marche-en-Famenne* ; et en Flandre : *ZieZo Hulpmiddelenbeurs Vlaanderen à Malines, 10 Miles à Anvers, REVA à Gand, Rimpelrock à Hasselt, Actief 50 à Genk*. Une action de distribution de dépliants sur la Dégénérescence Maculaire Liée à l'Âge (DMLA), une maladie qui a pour conséquence la perte de la vision centrale, a également été menée à la côte belge pour sensibiliser les personnes de plus de 50 ans.



*L'affiche de la « Semaine de la Ligue Braille » 2013 a été placée dans les stations de métro de Bruxelles et envoyée aux communes, aux notaires, aux ophtalmologues, etc.*

En 2013, la « Semaine de la Ligue Braille », grande campagne organisée chaque année par l'association, a porté sur la mobilité des personnes déficientes visuelles. Pour l'occasion, un spot TV a été diffusé sur la RTBF (La Une et La Deux) et sur la VRT (Eén et Canvas), de grandes affiches ont été placées dans les métros de Bruxelles, un dépliant d'information a été distribué dans 13 gares de Belgique et un mini-site a été conçu. Parallèlement, l'Institut Belge pour la Sécurité Routière (IBSR) et la Police Fédérale se sont joints à notre action en consacrant une de leurs émissions « Contact » et « Kijk Uit » à la problématique abordée par cette campagne. Bien sûr, le monde politique mais aussi les sociétés de transport public ont également été interpellés.



*Lors du Congrès Ophthalmologia Belgica, les cinq lauréats ont reçu leur prix. Grâce à ce soutien, ils pourront poursuivre leurs recherches dont la finalité est toujours d'améliorer la compréhension des maladies visuelles et leurs traitements.*

La Fondation pour les aveugles, fondation d'utilité publique de la Ligue Braille, a parmi ses missions celle de soutenir la recherche dans le domaine de l'ophtalmologie. Elle est aidée par un Comité scientifique composé de professeurs d'ophtalmologie des 7 universités du pays et présidé par le professeur Jean-Jacques De Laey. En 2013, 5 jeunes chercheurs, sélectionnés par un jury international, ont reçu chacun un prix de la Fondation pour les aveugles à concurrence de 50 000 euros au total : Jessie Van Houcke de l'Université Catholique de Louvain, Thomas Martens, Hannah Verdin et Caroline Van Cauwenbergh de l'Université de Gand et Deborah Lipski de l'Université Libre de Bruxelles.

## 3.2. Représentation et interpellations.

Pour que les personnes handicapées visuelles puissent être autonomes et s'intégrer dans la vie sociale, professionnelle et culturelle, l'ensemble de la société doit aussi s'adapter à elles. C'est pourquoi la Ligue Braille s'attelle à défendre leurs droits et leurs intérêts auprès des différents niveaux de pouvoir (locaux, régionaux, communautaires, fédéral ou européen). Notre association assure ainsi une présence active au sein de 26 instances consultatives et de décision dont : les Conseils consultatifs des personnes handicapées de différentes communes, le Conseil consultatif bruxellois des personnes handicapées, le Comité de gestion de l'Agence wallonne pour l'intégration des personnes handicapées (AWIPH), le Conseil supérieur national des personnes handicapées, Brussels Regionaal Overleg, le Belgian Disability Forum (BDF), etc.

En Flandre, il n'y a malheureusement pas encore de concertation structurée entre les représentants des personnes handicapées et le gouvernement. En 2013, la Ligue Braille et une vingtaine d'organisations flamandes ont poursuivi leurs démarches auprès des responsables politiques pour qu'un conseil d'avis soit constitué dans cette région.

En 2013, la Ligue Braille a poursuivi son travail en faveur de l'implémentation de la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées. Ratifiée par la Belgique en juillet 2009 et par l'Europe en décembre 2010, cette convention vise à garantir les droits des personnes handicapées, à en tenir compte dans toutes les politiques et programmes mis en œuvre et à éliminer toute forme de discrimination. C'est notamment via le BDF que la Ligue Braille contribue à l'important travail de mise en conformité des législations avec les dispositions de la Convention. La Ligue Braille a collaboré avec le BDF pour la rédaction du rapport alternatif et des 21 recommandations formulées dans le cadre de l'implémentation de la Convention des Nations Unies.

Lors de la « Semaine de la Ligue Braille » dont le sujet portait sur la mobilité des personnes handicapées visuelles, un mémorandum comportant 14 recommandations a été envoyé aux ministres concernés par les problématiques de mobilité et de handicap et également aux instances provinciales et communales. En outre, plusieurs responsables politiques ont été invités à se déplacer en rue avec les yeux bandés et une canne blanche ; une mise en situation qui les a tous fort marqués !

En Belgique, les seniors qui deviennent aveugles ou malvoyants après 65 ans ne reçoivent toujours pas d'aides financières pour l'acquisition de certaines aides techniques (vidéo-loupe, téléphone adapté, lecteur de CD DAISY, calculatrice parlante, etc.). Pour chercher des solutions à cette situation injuste, la Ligue Braille, en collaboration avec de nombreuses associations tant du secteur du handicap que du secteur des aînés, poursuit ses démarches auprès des ministres compétents (Brigitte Grouwels, Evelyne Huytebroeck, Éliane Tillieux et Jo Vandeurzen). Une interpellation a également été réalisée auprès des parlementaires ; ce qui a suscité de nombreuses réactions. La Ligue Braille poursuivra ses démarches d'interpellation du monde politique à ce sujet dans le cadre des élections de mai 2014.

## 4. ILS AIDENT LA LIGUE BRAILLE.

L'action de la Ligue Braille en faveur des personnes déficientes visuelles est rendue possible par un réseau étendu de personnes qui nous apportent généreusement leur aide. Certaines ont décidé de nous offrir du temps, d'autres de participer à la Tombola, de faire un don ou un legs ou encore de constituer un fonds dédié. Comme les subsides des pouvoirs publics ne couvrent que 22,28 % des besoins de la Ligue Braille, ces aides sont très précieuses.

### 4.1. Les volontaires.



*Lors du BrailleTech, des volontaires nous ont aidés à accueillir les visiteurs.*

Enregistrement de livres, gestion des Clubs Braille, animation des stands lors des salons, soutien pour les activités culturelles, vente de cartes de vœux (dont les bénéficiaires sont affectés au financement partiel de notre Service social), aide dans le travail administratif, voilà toute une série de tâches prises en charge par les volontaires de la Ligue Braille et nous les en remercions ! Le travail ne manque pas et le temps qu'ils nous consacrent est précieux.

En 2013, 404 volontaires se sont investis aux côtés de la Ligue Braille. 57 nouvelles personnes ont rejoint l'équipe, bienvenue à elles et encore merci !

### 4.2. Les donateurs et testateurs.

En 2013, plusieurs projets ont pu être développés grâce à la générosité de nos donateurs. La Ligue Braille remercie les donateurs individuels, les organismes philanthropiques, les entreprises pour l'aide apportée.

De nombreux souscripteurs ont participé à notre 63ème Tombola. Celle-ci constitue une ressource indispensable au maintien des services mis gratuitement à la disposition des personnes handicapées visuelles. Les recettes de la Tombola 2013 serviront à aider les personnes aveugles et malvoyantes à rester le plus autonomes possible dans leurs déplacements quotidiens.

De nombreuses personnes choisissent de nous aider en léguant tout ou une partie de leurs biens à la Fondation pour les aveugles, fondation d'utilité publique de la Ligue Braille. Elles assurent ainsi la pérennité de notre action en faveur des personnes aveugles et malvoyantes. Les legs constituent en effet la part la plus importante de nos ressources financières.

Suite aux aléas de la vie, certaines personnes n'ayant pas ou plus d'héritier direct ont la possibilité de perpétuer leur nom et l'œuvre de leur vie en constituant, de leur vivant ou

par testament, un fonds dédié. La finalité et le nom donné à ces fonds sont déterminés en accord avec les donateurs. La Fondation pour les aveugles en assure gratuitement la gestion et le suivi (liste complète des fonds dédiés en annexe).

### **4.3. Les personnes et entreprises clientes.**

La Ligue Braille offre certains services aux particuliers et aux entreprises. Ceux-ci permettent à la Ligue Braille de fournir du travail à des personnes déficientes visuelles tout en dégagant quelques bénéficiaires qui contribuent au financement de nos services aux personnes aveugles et malvoyantes.

Trois services sont disponibles :

- LBL Mailing gère l'envoi de courriers pour de nombreuses entreprises et institutions (personnalisation et pliage de documents, de feuilles et de brochures, mise sous enveloppes, mise sous film plastique, collage d'étiquettes d'adresses, de timbres, etc.) et propose également des tâches spécifiques telles que l'emballage et le déballage d'objets, la gravure de CD et de DVD, l'impression de cartes de visite ou d'invitations ou encore l'assemblage de différents documents dans des classeurs.
- Le Service de transcription offre la possibilité de produire du braille « commercial ». Il collabore avec des responsables politiques, des restaurants ou des entreprises pharmaceutiques pour la transcription de messages en braille qu'ils souhaitent ou doivent mettre à la disposition du public (menu en braille, boîtes de médicaments, etc.).
- La chaiserie réalise du cannage et du rempaillage pour toutes sortes de fauteuils, bergères, sièges, etc. En 2013, 203 pièces sont passées entre les mains expertes des artisans aveugles.

La Ligue Braille remercie tous ceux qui ont sollicité ses services en 2013.

### **4.4. Les pouvoirs subsidiaires.**

Les subsides des pouvoirs publics ne couvrent que partiellement les besoins financiers de la Ligue Braille. Ils sont cependant indispensables pour conseiller et accompagner les personnes déficientes visuelles dans les domaines de l'orientation, la formation, l'emploi, les activités culturelles, l'encadrement pédagogique, l'accompagnement et les loisirs. Merci aussi aux communes et aux provinces qui sont de plus en plus nombreuses à répondre à nos appels par une aide financière ou matérielle.

## 5. CONCLUSION ET PERSPECTIVES.

En 2014, la Ligue Braille prévoit de nombreux chantiers.

Confrontée à des demandes croissantes, et ceci à moyens égaux, l'association doit veiller à augmenter son potentiel d'action en développant l'efficacité de son organisation. La Ligue Braille pourra compter sur le professionnalisme de ses collaborateurs et le soutien de ses bénévoles dont elle espère accroître encore le nombre en 2014.

Un deuxième chantier est le développement des technologies. Le lancement de la Bibliothèque en ligne marquera le coup d'envoi de formations destinées à fournir toutes les informations nécessaires aux personnes aveugles et malvoyantes pour qu'elles puissent se servir de ces nouveaux outils et ainsi augmenter leur autonomie. Les formations permettront de découvrir tous les outils technologiques qui existent actuellement et de recevoir des explications détaillées sur l'utilisation d'une tablette, d'un smartphone ou d'un PC.

En 2014, un des domaines d'action de l'association sera mis en avant : il s'agit de la formation et de l'insertion professionnelles. Promouvoir ces activités en est l'objectif. Nous pourrions ainsi aider plus de personnes aveugles et malvoyantes en recherche de formation et désireuses de s'intégrer dans le monde du travail.

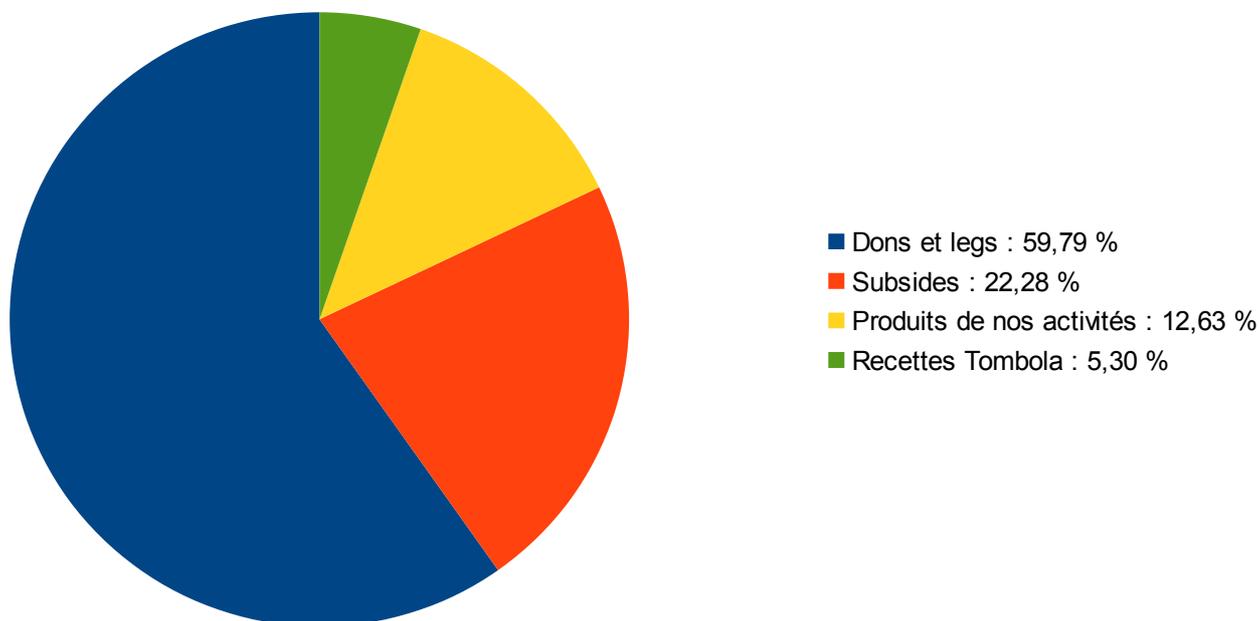
Poursuivant son implantation locale, grâce à l'exécution d'un souhait testamentaire d'une habitante de Geel, la Ligue Braille aura le plaisir d'ouvrir une nouvelle antenne régionale dans cette ville ! Rapprocher ses services de ses bénéficiaires est une des préoccupations de l'association. Avec cette toute nouvelle antenne régionale, les personnes déficientes visuelles de la province d'Anvers auront alors deux points de rendez-vous avec la Ligue Braille.

Enfin, en matière de défense des intérêts des personnes aveugles et malvoyantes, la Ligue Braille compte poursuivre sur sa lancée et représentera les personnes handicapées visuelles dans de nombreuses assemblées et réunions. L'association préparera un mémorandum en vue des prochaines élections prévues en mai, poursuivra ses démarches en faveur de la création d'un conseil d'avis en Flandre, sera attentive à la bonne marche du transfert des compétences dans le cadre de la sixième réforme de l'État, continuera à suivre l'implémentation de la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées dans le droit belge, et s'activera également au niveau européen, notamment en intégrant l'European Blind Union comme seule représentante belge.

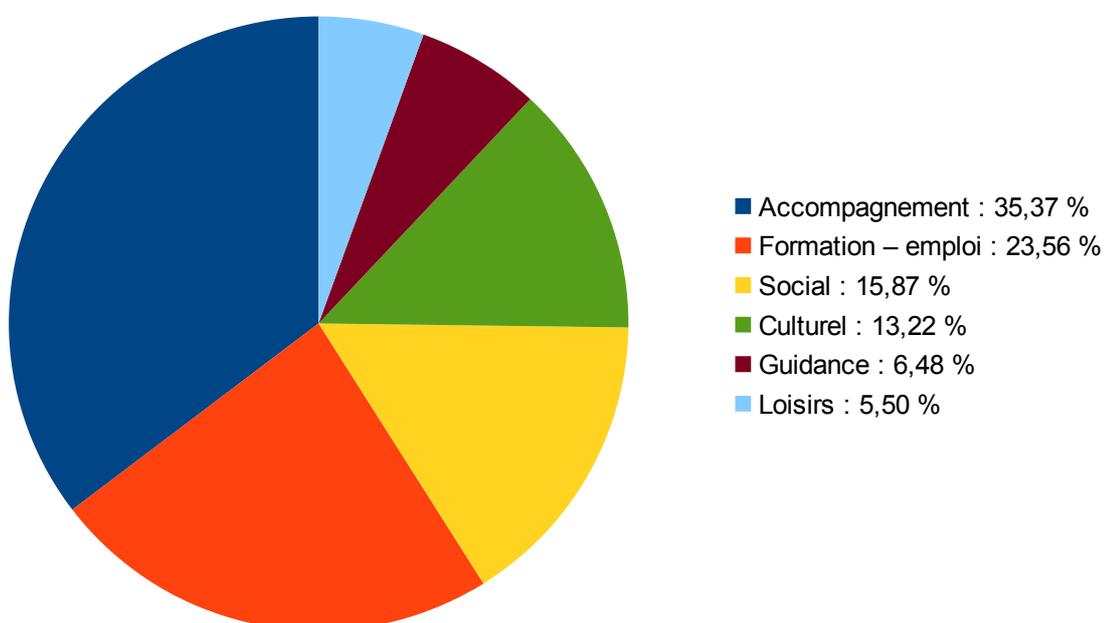
## 6. QUELQUES CHIFFRES.

Les chiffres ci-dessous illustrent de façon complémentaire le travail de notre organisation.

**Source de financement de l'ensemble des activités de la Ligue Braille en faveur des personnes aveugles et malvoyantes :**



**Chaque euro affecté aux services d'aide aux personnes aveugles et malvoyantes est réparti comme suit :**

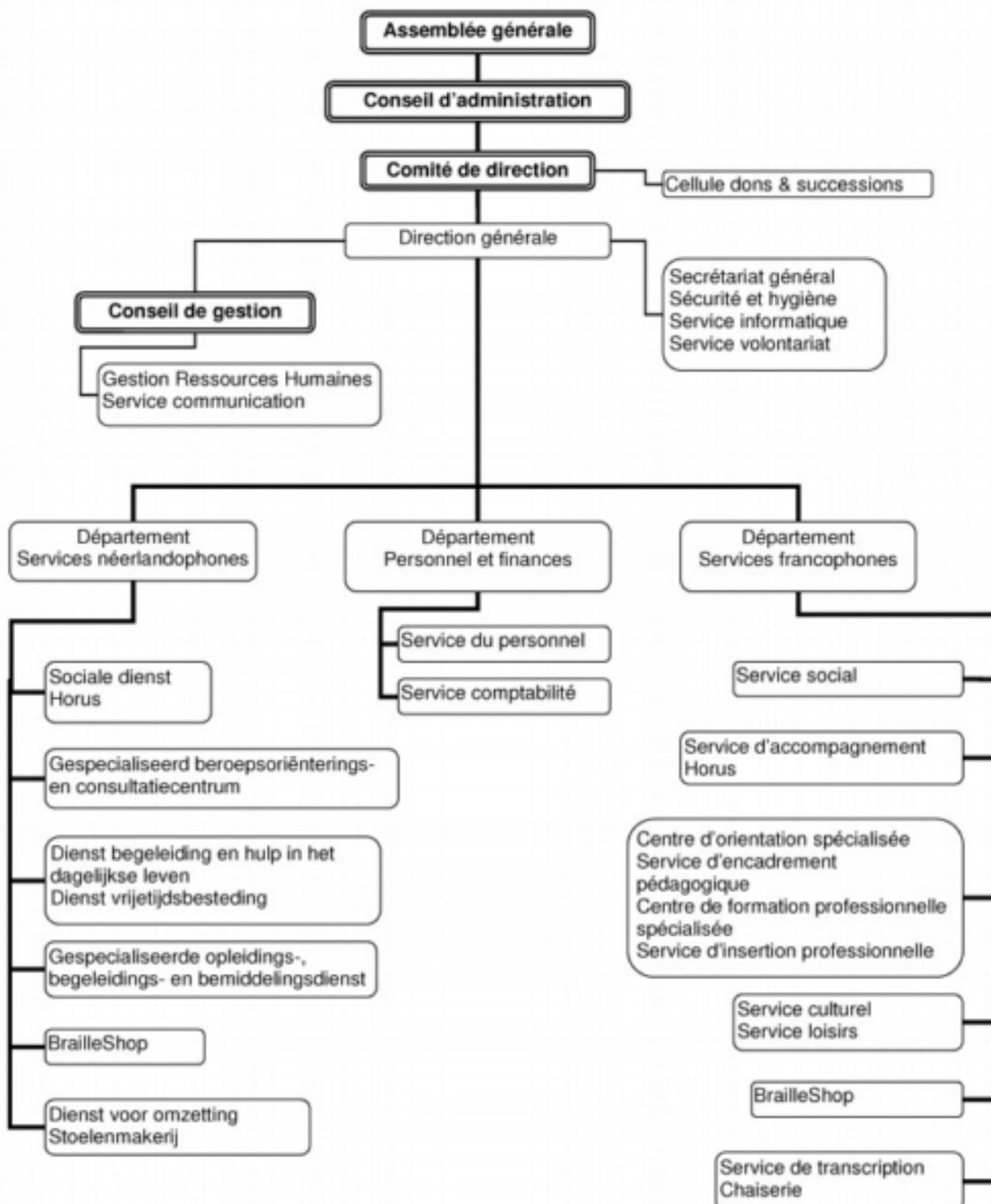


**Les comptes de l'asbl Ligue Braille ainsi que de la Fondation pour les aveugles, fondation d'utilité publique de la Ligue Braille et des asbl satellites de la Ligue Braille ont été contrôlés par la Scprl Yves Merlin, réviseurs d'entreprises.**

**Ce rapport d'activités a été approuvé le 30 avril 2014 par l'Assemblée générale de la Ligue Braille.**

# ANNEXES.

## A. Structure de la Ligue Braille.



## **B. Composition du Conseil d'administration (au 31 décembre 2013).**

Michel BERLO  
Jeanine BOURLARD  
Guy DE WILDE  
Raoul DUTRY  
Paul FAMAHEY  
Marcel FLORIZOONE  
Marc GIBOUX  
Paul JACQUES  
Claude JOTTRAND  
Pierre LECOCQ  
Luc LION  
Jacques VAN BELLINGHEN  
Thierry VAN BOXMEER  
Alain VAN CAUTEREN  
Henri van der VAEREN

### **Fonctions honoraires :**

Adèle BERLO-CHALON (Administratrice honoraire)  
Jacques DAVER (Administrateur honoraire)  
René DEVILLEZ (Administrateur-Vice-Président et Secrétaire-Général honoraire)  
Marc GIBOUX (Président honoraire)  
Jean-Paul HERBECQ (Administrateur et Président honoraire)  
Alex HOEBEKE (Administrateur honoraire)  
Felix MERTENS (Administrateur honoraire)  
Jan VAN NULAND (Administrateur honoraire)

## **C. Membres du Comité de direction (au 31 décembre 2013).**

Michel BERLO, Vice-président et Secrétaire adjoint  
Guy DE WILDE, Vice-président et Trésorier  
Marcel FLORIZOONE, Trésorier adjoint  
Marc GIBOUX, Secrétaire général  
Michel MAGIS, Directeur de la Ligue Braille  
Thierry VAN BOXMEER, Président

## **D. Conseillers du Comité de direction (au 31 décembre 2013).**

Pierre-B. BAREEL  
René DEVILLEZ

## **E. ASBL satellites.**

La Ligue Braille est membre permanent d'associations typhlophiles à la création desquelles elle a participé.

CAPAM asbl (Centre d'aide aux personnes aveugles et malvoyantes) a pour but d'assurer, dans la Région de Bruxelles-Capitale, le premier accueil des personnes aveugles et malvoyantes de plus de 65 ans, l'analyse de leur situation, leur accompagnement et le suivi de leurs demandes.

CETAM asbl (Centre de transcription pour aveugles et malvoyants) se charge de rendre l'information écrite accessible aux personnes aveugles et malvoyantes par la production de supports adaptés (sonores, en braille, en grands caractères ou numériques). Ces activités sont désormais effectuées par les services de l'asbl Ligue Braille.

LB asbl (Les Amis de Louis Braille) réalise, selon des méthodes artisanales, le cannage et le rempaillage de sièges ainsi que la reliure de livres en braille et en grands caractères. Ces activités sont désormais effectuées par les services de l'asbl Ligue Braille.

SCWBS vzw (Sociaal-cultureel werk voor blinden en slechtzienden) développe diverses initiatives dans le but d'accroître l'autonomie et l'intégration sociale des personnes aveugles et malvoyantes.

## **F. Fondation pour les aveugles.**

Reconnue d'utilité publique par arrêté royal du 19 avril 2006, la Fondation pour les aveugles, fondation de la Ligue Braille pour les personnes aveugles et malvoyantes, s'est fixée 4 missions :

- Aider les personnes aveugles et malvoyantes via un soutien matériel et financier à l'asbl Ligue Braille.
- Soutenir la recherche scientifique en primant des projets de recherche en ophtalmologie.
- Prévenir et sensibiliser le public grâce à des campagnes d'information.
- Gérer et contrôler l'utilisation des fonds dédiés et des fonds qui lui sont légués.

### **Membres du Comité scientifique (au 31 décembre 2013) :**

Professeur Monique CORDONNIER  
Professeur Jean-Jacques DE LAEY (président)  
Professeur Patrick DE POTTER  
Professeur Philippe KESTELYN  
Professeur Laurence POSTELMANS  
Professeur Jean-Marie RAKIC  
Professeur Werner SPILEERS  
Professeur Marie-José TASSIGNON  
Professeur François WILLERMAIN

## **G. Fonds dédiés.**

Fonds Robert Van Assche et Anna Van Crombrughe. Remise de prix à des personnes aveugles méritantes.

Fonds Ruthy. Financement des premières cannes blanches offertes aux personnes aveugles et malvoyantes.

Fonds Jules Legardien. Financement des activités d'apprentissage de la cuisine, du braille, de la locomotion à la longue canne blanche pour favoriser l'autonomie des personnes aveugles ou malvoyantes.

Fonds Christophe. Intervention financière dans l'achat de petites aides techniques du BrailleShop.

Fonds Hubert Ouvry. Octroi de bourses d'études aux personnes aveugles et malvoyantes.

Fonds Roger Roovers. Intervention dans le coût des transcriptions de cours et autres documents pour les étudiants lorsque ces coûts ne sont pas pris en charge par les pouvoirs subsidiaires.

L'utilisation de ces Fonds est contrôlée et gérée gratuitement par la Fondation pour les aveugles.

## H. La Ligue Braille est active dans tout le pays.



### 1. Bruxelles (siège social)

Rue d'Angleterre 57  
1060 Bruxelles  
T. 02 533 32 11

### 2. Ath

Rue de la Station 41 / 2  
7800 Ath  
T. 068 33 54 50

### 3. Charleroi

Boulevard Tirou 12  
6000 Charleroi  
T. 071 32 88 22

### 4. Libramont

Avenue de Bouillon 16 A  
6800 Libramont  
T. 061 23 31 33

### 5. Liège

Rue des Guillemins 63  
4000 Liège  
T. 04 229 33 35

### 6. Namur

Rue de la Croix-Rouge 31 / 7  
5100 Jambes  
T. 081 31 21 26

### 7. Antwerpen

Frankrijklei 40  
2000 Antwerpen  
T. 03 213 27 88

### 8. Gent

Kortrijksesteenweg 344  
9000 Gent  
T. 09 220 58 78

### 9. Hasselt

Leopoldplein 25 / 3  
3500 Hasselt  
T. 011 21 58 88

### 10. Kortrijk

Minister Tacklaan 35 / 01  
8500 Kortrijk  
T. 056 20 64 60

### 11. Leuven

Fonteinstraat 133 / 0001  
3000 Leuven  
T. 016 20 37 97